

ARRÊTÉ MUNICIPAL

*Déménagement 111, rue Pierre Julien
Samedi 1^{er} octobre 2022
Circulation interdite*

POLE SECURITE
Police Municipale
TL/MS – 2022.09.925A

Le Maire de la Ville de Montélimar,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-2 et suivants,

VU le Code de la route,

VU la demande formulée par Monsieur Kevin LEGUENNEC, 111 rue Pierre Julien, 26200 MONTE LIMAR,

CONSIDÉRANT qu'il s'avère nécessaire de prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique,

ARRÊTÉ

ARTICLE 01 : Monsieur Kevin LEGUENNEC effectuera un déménagement au 111, rue Pierre Julien, **samedi 1^{er} octobre 2022**. A cet effet, la rue Pierre Julien sera fermée à la circulation dans sa portion comprise entre la rue Montant au Château et la Porte Saint Martin de **14H à 18H**.

ARTICLE 02 : Monsieur Kevin LEGUENNEC devra mettre en place les panneaux nécessaires à l'information des usagers et à l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 03 : Pendant la durée du déménagement, Monsieur Kevin LEGUENNEC veillera à maintenir un passage aménagé pour les piétons.

ARTICLE 04 : En cas de nécessité absolue, Monsieur Kevin LEGUENNEC facilitera la circulation des services de secours et des véhicules d'intervention (pompiers, police.....).

925A

Nadine ROISSAC <nadine.roissac@montelimar.fr>

Mer 28/09/2022 10:23

À : Maryline SAUTEL <maryline.sautel@montelimar.fr>

Bonjour Maryline,

Pourras-tu stp m'envoyer la 1e page "**nouvelle version**" (**papier crème**) pour le 925 que tu as refait ? J'ai reçu une 1ere page **blanche** (ancien modèle) alors que la 2e page est crème.

Je t'envoie ce mail car tu n'es pas là aujourd'hui et, demain, j'oublierai peut-être de te rappeler.
Bises

Nadine ROISSAC

04 75 00 26 99

Ressources associées à la direction générale

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

montelimar.fr, facebook.com/ville.de.montelimar.official, [@villedemontelimar](https://twitter.com/villedemontelimar)